FORMATION OBLIGATOIRE ☐ OUI ■ NON

CONDUITE DU CHARIOT AUTOMOTEUR R489 OU R482

OBJECTIFS

> Fournir aux participants les **connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour obtenir l'autorisation de conduite R482 ou R489 Catégorie F selon l'engin conduit**, en conformité avec les réglementations en vigueur.

INTERVENANTS

Christophe Bernt, formateur habilité pour divers ACES (Aptitude à la Conduite en Sécurité) et chariot automoteur R482 et R489

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

> Dates à définir
> Lieu à définir
> 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège
INTERFACE ELEVAGE
57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société
Christine MEYMERIT
06 30 49 54 43
interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription
Emilie LARRAS
07 88 72 62 28
formation.interface.elevage@gmail.com

CONDUITE DU CHARIOT AUTOMOTEUR R489 OU R482

SANTÉ / SÉCURITÉ

PROGRAMME

Ce programme peut être adapté en fonction des besoins spécifiques de l'entreprise ou des participants

Remise d'une attestation de formation à conserver pour valider votre titre de conduite (valable 5 ans)

Partie théorique

> Présentation des objectifs et de l'importance de l'autorisation de conduite R482 ou R489 Catégorie F
> Présentation des réglementations et des responsabilités liées à la conduite des engins de la CatégorieF
> Présentation des différents types d'engins de la Catégorie F
> Sécurité et prévention des risques ; principaux risques associés, règles de sécurité à respecter, équipements de protection individuelle
> Réglementations et signalisation : règles de circulation, signalisation et panneaux de sécurité

Partie pratique :

> Contrôle pré-opérationnel des engins : vérifications à effectuer, contrôle des différents systèmes
> Techniques de conduite : techniques de démarrage, d'arrêt, de virage et de changement de direction, manipulation des charges en toute sécurité
> Manœuvres pratiques : différentes manœuvres spécifiques à chaque type d'engin, application des règles de sécurité
> Évaluation finale : évaluation pratique pour vérifier les compétences acquises par les participants
> Bilan de la formation

DURÉE
1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC
AGRICULTEURS ET SALARIÉS AGRICOLES

PRÉ-REQUIS
AUCUN

PÉDAGOGIE
MÉTHODE PARTICIPATIVE ET ACTIVE, EXERCICE EN PETITS GROUPE, ÉCHANGES, MISE EN SITUATION, TEST PRATIQUE

EVALUATION DES ACQUIS
AUTODIAGNOSTIC EN DÉBUT ET FIN DE FORMATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
• AGRICULTEUR : 180,83€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 217€ TTC PRIS EN CHARGE PAR VIVEA
• SALARIÉ AGRICOLE : 196€ HT PAR PERSONNE ET PAR JOUR SOIT 235,20€ TTC PRIS EN CHARGE PAR L'OPCO OCAPIAT.
• POUR LES AUTRES OPCO, NOUS CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles **situations de handicap**, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les **meilleures conditions**.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.